

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00977
Numéro SIREN : 891 418 634
Nom ou dénomination : A.J.C.R.H

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt 1995

A.J.C.R.H

Société par actions simplifiée au capital de 605 000 euros
Siège social : 23 Boulevard Gabriel Lippmann
29950 GOUESNOU
891 418 634 RCS BREST

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois (2023),
Le premier (01) janvier (01),
A dix (10) heures,

Les associés de la société **A.J.C.R.H** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre JUHEL, en sa qualité de Président – Associé de la Société.

Monsieur Charles RESPRIGET, Associé, est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent six mille cinquante (6 050) actions sur les six mille cinquante (6 050) actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ❖ La feuille de présence et la liste des associés,
- ❖ Un exemplaire des statuts de la Société,
- ❖ Le rapport du Président,
- ❖ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ Nomination d'un nouveau Directeur Général de la Société,
- ❖ Questions diverses,
- ❖ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée illimitée à compter de ce jour :

M. Charles RESPRIGET,
Né le 30 avril 1971 à LANDERNEAU (29),
De nationalité Française,
Demeurant à LA ROCHE MAURICE (29800) Botlois

Il disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

M. Charles RESPRIGET accepte, dès à présent, les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

■

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés, membres du bureau.

Alexandre JUHEL
Président



Charles RESPRIGET
Secrétaire de séance

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

